

Alcool isopropylique 70% bidon 2L, réf. 103JVA



Description

- L'alcool isopropylique 70% de la marque Ront est un désinfectant multi-usage.
- Destiné à la désinfection de la peau, du matériel médical et des surfaces de travail non alimentaires.
- Il permet une désinfection facile des instruments médicaux et une aseptie efficace.
- Il convient pour des surfaces importantes.

Caractéristiques techniques

- **Composition** : - Alcool isopropylique (CAS 67-63-0, CE 200-661-7) 69,5% ;
- Alcool éthylique (CAS 64-17-5, CE 200-578-6) 0,5% ;
- Ne contient pas de camphre, il est exempt de contre-indications.
- **Conditionnement** : bidon muni d'une bague de sécurité, format économique adapté pour la recharge de contenants tels que pissettes, distributeurs et pulvérisateurs...
- **Contenance** : 2 litres.

Mode d'emploi

- Appliquer directement sur la surface corporelle ou non alimentaire à désinfecter.
- Convient pour des surfaces importantes.
- En cas de nécessité répéter l'opération toutes les 6 heures.

Précautions d'emploi

- Ne pas utiliser pour un usage autre que pour lequel le produit est prévu.
- Tenir hors de portée des enfants.
- Éviter de respirer les vapeurs, peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- **Danger** : Liquide et vapeurs très inflammables. Ne pas fumer.
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation.
- **En cas d'ingestion** : rincer la bouche. **NE PAS** faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- **En cas d'inhalation** : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- **En cas de contact avec les yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **Destruction** : éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.